



Charte de gestion

Réunion du 22 janvier 2026

PREJ 21

A Dijon, le 22 janvier 2026.

Ce jeudi 22 Janvier 2026 s'est tenue la deuxième réunion portant sur **la charte de gestion régionale des PREJ** en présence des organisations syndicales représentatives et de « **presque** » tous les responsables.

Une fois de plus, l'absence du **Capitaine responsable du PREJ 21** fut regrettable dans la mesure où ses prises de position agressives auraient pu être assumée dans une instance officielle plutôt qu'au sein d'une simple réunion d'information (le 9 janvier dernier).

Bien que ce responsable d'une neutralité exemplaire estime qu'un cadre légal soit superflu, il aurait pu nous faire l'honneur de sa présence et éclairer les débats de **sa grande pertinence et de ses conseils avisés**.

Mais il n'en fut rien !

Notre homme **providentiel**, toujours en mission quand ces instances sont planifiées, aurait pu s'inscrire dans une démarche **d'intérêt général** et **d'échange** avec ses homologues dont il aurait pu apprendre beaucoup !

Nous profitons de l'occasion pour féliciter nos collègues Franks-Comtois pour l'ouverture, ce jour, du bureau local **UFAP UNSa justice** du **PREJ 25** qui démontre que les intérêts du terrain s'inscrivent dans une logique locale et ne sont pas **sous obédience Dijonnaise**...Un peu comme comme une charte des temps...

Pour le bureau local **UFAP UNSa Justice** du **PREJ 21**

Nicolas GARCES